

GEORGES ANTOINE ENFIN MAJEUR !

Sans que les raisons précises en soient établies, majeur depuis juin 1700 et émancipé de la tutelle de son oncle, on sent Georges Antoine piaffer d'impatience à l'idée de prendre les rennes de la seigneurie. En effet, dès le 15 octobre, c'est lui qui loue à ferme les foires de Jullié, Il n'est alors que seigneur comte¹ de Jullié, Juliénas et Saint Jacques des Arrêts. Ce n'est qu'un an plus tard que sa titulature s'étoffe du titre de seigneur de Chénas, le Fief et la Tour du Bief. Des sources bien informées nous affirment en effet que le 22 octobre 1701, Georges Antoine Charrier achète la seigneurie de Chénas à Louis de Foudras pour 88500 livres. La maison qu'on nomme le Fief située en bas de la montagne de Rémont appartenait autrefois aux Chanorrier qui n'y avaient point de justice . Elle fut comprise avec les fonds en dépendant dans la vente faite par Mr de Chateauthiers à Georges Antoine. Avant cette date, Roland le père de Louis de Foudras est dit comte de Chateauthiers, haut et puissant seigneur de Matour, Saint Pierre le Vieux, Pont à Mailly, OUILLY, Chénas, le Fief et la Tour du Bief, sur un acte de 1683 passé devant Blondel, le notaire de Juliénas.

Pour les raisons fiscales que l'on sait, Foudras loue à ferme sa seigneurie de Chénas ainsi que le domaine du Fief qui se compose du moulin, d'un tènement foncier constitué de vignes, de bois et de terres pour partie sur Chénas et du petit chastel² du XVème qui dispose d'un tinailler où sont vinifiés les raisins produits sur Emeringes et Juliénas.

En 1663, Étienne Janin, fier de sa belle signature de lettré, est le fermier de l'ensemble foncier du Fief et c'est lui qui loue le moulin à Antoine Berthet à qui il demande de payer les Tailles concernant le moulin! En 1665, on trouve Antoine Berthet marchand fermier de la seigneurie d'OUILLY³ qui loue la vigne du moulin à Claude Lanayrie nous apprenant ainsi que le même bien pouvait être sous-amodié plusieurs fois sans que le propriétaire en titre n'en soit informé ! Étant bien entendu que ces fermiers ne sont que des hommes d'affaires qui ne mettent pas les mains dans la farine mais se contentent des revenus substantiels encaissés sur le dos de ceux dont ils sont les intermédiaires !

Par la suite, en 1669, c'est Pierre Lanayrie qui sera le fermier du Fief, en revanche, en 1681, sans que l'on puisse expliquer une telle dérogation aux principes, c'est Foudras lui-même qui se déplace à Juliénas pour établir

1 En vérité, la terre de la Roche n'a jamais été érigée en comté, mais les notaires ont souvent tendance à se laisser aller à la flagornerie !

2 Sur le cadastre de 1827, seuls le chastel avec le cuvage et le moulin apparaissent.

3 Appartenant à Foudras la seigneurie d'OUILLY se situe près de Matour